

**Vœux  
2013 !**

*Cher-e collègue, cher-e camarade,*

*En ce début d'année, le syndicat CFDT-MAE vous adresse, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité.*

*Depuis toujours, mais particulièrement depuis que l'on nous annonce un «changement dès maintenant», la CFDT demande que soit reconnue la qualité du travail que vous accomplissez, quels que soient votre statut, votre catégorie et votre fonction au service de ce ministère, autrement que par les primes à la performance instituées par l'équipe précédente.*

*L'année qui s'ouvre, chacun le sait, ne sera pas facile. Au plan international, le MAE devra exercer ses tâches traditionnelles – sauvegarder la paix, assurer la protection de nos compatriotes établis ou de passage à l'étranger, œuvrer au développement des pays du Sud et au rayonnement de la France, faire face aux multiples crises qui frappent le monde...*

*Tout cela malgré des moyens en diminution constante depuis 20 ans, malgré les alertes lancées par d'anciens ministres et non des moindres sur les dangers d'une telle déflation des moyens, sans réflexion sur le périmètre et les missions de notre réseau !*

*La CFDT adresse à tous les agents du MAE, titulaires, contractuels, recrutés locaux et volontaires internationaux, ses vœux chaleureux et solidaires pour l'année 2013. Il les exhorte à se mobiliser et à se faire entendre pour que le mot d'ordre gouvernemental de réduction des inégalités ne reste pas au rayon des promesses de campagne oubliées.*

*Le conseil syndical CFDT-MAE*



**Rédacteurs :**

Denise Dariosecq, Olivier da Silva, Thierry Duboc, Nicolas Frelot, Nadine Monchau

**Conception :** Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS  
Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34  
Mèl : cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES  
Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21  
Mèl : cfdt-mae.nantes@diplomatie.gouv.fr  
Site web : www.cfdt-mae.fr

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

## Sommaire

|   |        |
|---|--------|
| Vœux 2013 .....   | page 1 |
| Nomination d'un député chargé de promouvoir une «Méditerranée des projets» : embouteillage au sommet..... | page 2 |
| La réforme des emplois de direction va bousculer le Ministère .....                                       | page 2 |
| Groupe de travail sur les sites franciliens ou le degré zéro du dialogue social.....                      | page 3 |
| Calendrier des réunions .....   | page 3 |
| La CFDT change d'identité visuelle et la CFDT-MAE en profite pour changer son logo .....                  | page 3 |
| Le Savez-vous ?.....  | page 4 |

# NOMINATION D'UN DÉPUTÉ CHARGÉ DE PROMOUVOIR UNE «MÉDITERRANÉE DES PROJETS» : EMBOUTEILLAGE AU SOMMET

# LA RÉFORME DES EMPLOIS DE DIRECTION VA BOUSCULER LE MINISTÈRE

**D**ANS un paysage déjà saturé en terme d'institutions et d'ambassadeurs thématiques chargés de promouvoir les relations entre le nord et le sud de la Méditerranée, alors que le ministère des affaires étrangères est engagé dans une cure d'austérité et voit remis en cause son mandat universel et ses fonctions, on se demande à quoi va bien pouvoir servir la mission récemment confiée à M. Vauzelle.

La logique est difficile à comprendre car le dispositif est déjà tentaculaire : au titre du Gouvernement, nous avons un ambassadeur chargé de la préfiguration de l'Office méditerranéen de la jeunesse, placé auprès de la direction générale de la mondialisation, une ambassadrice chargée de la coopération méditerranéenne auprès du secrétaire général du Quai d'Orsay, un ambassadeur chargé du processus euro-méditerranéen et une mission interministérielle de l'Union pour la Méditerranée, auprès du Premier Ministre; s'y ajoute une institution internationale - le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée - pour laquelle le Gouvernement français a consenti des efforts financiers importants; les collectivités territoriales ne

sont pas en reste : en région PACA, présidée par M. Vauzelle, plusieurs think tanks se sont emparé de ce sujet, la Région, le Département et la ville de Marseille sont également très actifs.

Une rationalisation du dispositif étatique existant aurait été la bienvenue, elle aurait permis si ce n'est de faire des économies, au moins d'apporter un peu plus de lisibilité à notre politique méditerranéenne qui pour un œil extérieur est aujourd'hui totalement incompréhensible tant nous avons empilé les missions interministérielles et les ambassadeurs chargés de tel ou tel sujet, sans oublier l'articulation avec la politique européenne et le processus de Barcelone.

Dans le contexte d'austérité auquel nous sommes tous tenus, la CFDT-MAE rappelle que pas moins de 600 emplois devraient être supprimés et que les crédits d'intervention et de fonctionnement du Département sont en diminution de 15 % sur le triennium. Elle revendique que les efforts soient mieux partagés afin que notre politique extérieure continue à être audible et surtout à bénéficier des moyens relatifs à son action.

**D**ANS LE CADRE des Rencontres qu'elle organise, la DRH a convié les agents des sites du Quai d'Orsay (10 janvier) et de Convention (11 janvier), pour exposer les grandes lignes de la réforme des emplois fonctionnels de direction (EDD) et répondre aux interrogations des personnels concernés. Cette question a également été traitée dans le numéro 10 du bulletin « Info DRH » auquel nous vous renvoyons pour sa présentation détaillée ... ainsi que sur le site internet de notre syndicat (« *Jeu de quilles avec les sous-directions du Quai d'Orsay* »)

Les EDD, au nombre de 85 (contre 19 avant la réforme) se répartissent en 3 groupes :

- **GROUPE 1** : les directeurs non nommés en Conseil des ministres : peuvent prétendre à des emplois fonctionnels de chefs de service (16% du total des EDD) ;

- **GROUPE 2** : les directeurs non nommés en Conseil des ministres et les directeurs adjoints des directeurs nommés en Conseil des ministres : emplois fonctionnels de chefs de service et sous-directeurs (15%);

- **GROUPE 3** : les sous-directeurs : emplois fonctionnels de sous-directeurs (68%).

Il n'y aura plus de « délégué dans les fonctions de sous-directeur ».

Les EDD sont répartis par directions (DGP : 30, DGM : 12, DGA : 16, autres : 27).

*Un emploi fonctionnel de direction est un statut d'emploi dans lequel l'agent est détaché avec reclassement à l'échelon immédiatement supérieur et bénéficie d'un déroulement de carrière indiciaire plus rapide et déphasé.* La DRH estime que la réforme constitue, avec l'augmentation de 6% à 12% du ratio pro/pro pour l'accès au grade de CAE HC, un élément majeur de sa politique de revalorisation de l'encadrement supérieur.

**Il convient de souligner ici que cette réforme, qui concerne essentiellement les conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires, si elle offre une carrière revalorisée et plus rapide à ces agents, va également bousculer quelques habitudes.**

Le **décret 2012-32 du 9 janvier 2012** qui organise cette réforme va tout d'abord permettre la mise en place d'un dispositif plus solide juridiquement en précisant les conditions de nomination à ces emplois qui devront impérativement être remplies. Pour être nommé, il faudra en



## Groupe de travail sur les sites franciliens ou le degré zéro du dialogue social

Une réunion de concertation était convoquée le 10 janvier sous l'intitulé mystérieux de « sites franciliens ».

Pas d'ordre du jour, pas de dossier de séance, pas la moindre fiche explicative qui aurait permis aux organisations syndicales de préparer cette réunion, présence ultra discrète de la DRH...

Alors que les syndicats s'attendaient à un échange de vues et de propositions sur l'architecture du dialogue social à Paris, promis par le ministre et par son administration, la réunion tourne à une séance brouillonne de questions-réponses improvisées sur les questions immobilières.

On remerciera ici les trois collègues du service des immeubles qui se sont prêtés de bonne grâce à un exercice qui tenait plus du traquenard, pour eux comme pour les représentants syndicaux, que d'une réunion de dialogue social informel.

Rappelons que les décrets sur les comités techniques (CT) et sur les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), issus de la loi sur la modernisation du dialogue social, font obligation aux administrations de l'Etat de se doter de CT et de CHSCT pour leurs services d'administration centrale.

La CFDT et la CGT revendiquent depuis des années l'institution de telles instances pour que les sujets qui intéressent nos collègues parisiens (conditions de travail, santé au travail, action sociale, temps de travail...) soient traités par des instances de proximité, comme pour nos collègues nantais qui disposent depuis des décennies d'un comité technique et d'un CHSCT.

La parodie de dialogue social observée lors de cette réunion du 10 janvier est vécue par la CFDT comme une provocation.

## Calendrier des réunions



### du dialogue social

10 janvier :

Groupe de travail sur les questions spécifiques aux sites franciliens

16 janvier :

Groupe de travail sur l'architecture du Comité d'Action Sociale (CAS)

21 janvier :

RPS : Groupe de travail : questionnaire aux agents

22 janvier :

Présentation de la procédure d'affectation (RH2)

28 janvier :

Groupe de travail astreintes et permanence dans les postes

31 janvier :

Réunion sur l'évolution du Réseau avec le DGA

6 février :

Groupe de travail sur le dialogue social dans les postes à l'étranger

14 février :

Groupe de travail sur les agents de droit local

### de la section Paris

mardi 8 janvier 2013 (12h30-13h30),

MEN 0-17 (Convention)

mardi 22 janvier, (12h30-13h30),

salle René Cassin (quai d'Orsay)

mardi 29 janvier 2013 :

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION PARIS**

(12h 30 - 14h) salle MEN 017 (Convention)

mardi 5 février 2013 (12h30-13h30),

MEN 0-17 (Convention)

mardi 19 février, (12h30-13h30),

salle René Cassin (quai d'Orsay)

### de la section Nantes

mardi 22 janvier 2013 (12h30-13h30),

Salle intersyndicale BREIL IV

mardi 5 février 2013 (12h30-13h30),

Salle intersyndicale BREIL IV

*Aadhérents, sympathisants, soyez nombreux à venir nous retrouver pour échanger, vous informer des actions menées par la CFDT*

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION CFDT-MAE DE PARIS

29 janvier 2013 (12h 30 - 14h) - salle MEN 017 (convention)

Ce rendez-vous permettra de faire le point sur l'activité de la section en 2012, de fixer ensemble les perspectives pour 2013, de renouveler le bureau de la section et de se retrouver autour d'une galette des rois.

Le bureau de la section, renouvelé lors de chaque assemblée générale, est élu pour un an et se réunit en principe deux fois par mois en alternance site de Convention et site du Quai d'Orsay pour débattre avec les adhérents et les sympathisants, essentiellement de questions parisiennes (affaires immobilières et conditions de travail, action sociale et restauration collective, rémunérations, etc.) mais pas seulement...

Merci de nous faire part, dans toute la mesure du possible, de ta présence à cette AG (par mèl à [cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr) ou par téléphone au 01.53.69.37.09

## LA CFDT CHANGE D'IDENTITÉ VISUELLE ET LA CFDT-MAE EN PROFITE POUR CHANGER SON LOGO...

Objectif de ce nouveau logo : «déterminer l'ADN de la CFDT, son identité, ses valeurs, son originalité dans le paysage syndical. Puis les traduire en couleur, en image et en mots. La couleur est l'orange, sans surprise. (...) La forme ronde est symbole d'humanité et de mouvement. Le dialogue social qui est privilégié par la CFDT est symbolisé par les deux points de ponctuation. Ils expriment aussi une volonté d'ouverture sur d'autres acteurs de la société civile, sur l'Europe, sur le monde.»



La nouvelle signature : «S'engager pour chacun, agir pour tous» est délibérément simple, compréhensible par tous. Elle exprime notre sens de l'individuel et du collectif, signe distinctif de la CFDT. Elle traduit le bénéfice que chacun peut attendre de notre action syndicale. (CFDT magazine - n° 389 - janvier 2013)

particulier remplir les conditions d'ancienneté (10, 8 ou 6 ans dans un corps de A+, en fonction de la catégorie d'EDD) et, pour les CAE, avoir satisfait aux conditions de mobilité. Pour un agent ne quittant pas le Ministère, il faudra nécessairement changer de filière pour faire sa mobilité (à cet effet, la DRH classera prochainement les postes en administration centrale dans différentes filières, politique, économique, culturelle...). La durée maximum sur un même emploi fonctionnel sera limitée à 6 ans, avec possibilité de postuler à la suite sur un autre emploi fonctionnel.

Avec ses 85 emplois fonctionnels (sur 90 demandés), le MAE se classe parmi les mieux lotis, car ils représentent 1 emploi pour 20 agents de catégorie A

(1 pour 1000 à Bercy, 1 pour 100 au ministère de la Culture).

**Un changement d'importance consiste dans le fait que ces EDD sont ouverts aux corps des administrateurs civils des autres ministères ainsi qu'aux autres corps visés par le décret de 2012.**

Même si le MAE a bénéficié d'une dérogation lui permettant de réserver la totalité de ses EDD aux MP et CAE, les vacances de postes feront donc l'objet de publication au JO et d'information sur le site internet de la bourse interministérielle de l'emploi public. Ils seront repris sur Diplonet. La DRH proposera le candidat qu'elle aura sélectionné sur un EDD du MAE mais devra justifier son choix et communiquer les autres candidatures au

Premier ministre qui, après avis du ministre de la Fonction publique, procédera in fine aux nominations par arrêté conjoint avec le MAE. Cela impliquera la nécessité, pour les agents concernés du MAE, non seulement de présenter des dossiers de qualité, mais encore de candidater sur des EDD extérieurs au Département car la logique interministérielle s'imposera.

La réforme entrera progressivement en vigueur à partir du 1er trimestre 2013 pour coïncider avec l'entrée en vigueur du nouvel organigramme du MAE. En ce qui concerne les SAE et SAEP, qui ne pourront pas, statutairement, se porter candidats à ces postes, la DRH a indiqué qu'elle allait réfléchir à de nouveaux débouchés pour cette catégorie d'agents.

**Rappelons que la CFDT-MAE a voté contre le projet d'arrêté portant organisation de l'administration centrale du MAE au comité technique ministériel du 5 décembre dernier. Nous avons estimé en effet que la concertation autour de ce texte, qui a pour conséquence de modifier profondément la classification des emplois de direction était largement insuffisante. Les organisations syndicales n'ont jamais pu avoir accès, malgré leurs demandes, au projet d'arrêté de classement. Elles n'ont pu non plus avoir connaissance des projets d'affectation des agents dans ce nouvel organigramme. Nous déplorons aussi l'asymétrie de traitement entre certaines sous-directions maintenues alors qu'elles ne sont dotées que de 7 ou 8 agents et d'autres qui se trouvent reléguées au rang de « mission » ou de « délégation » alors qu'elles comprennent 12 ou 15 agents.**

La CFDT interpellera prochainement l'administration sur le coût budgétaire de cette mesure. En effet, alors que la fin de gestion 2012 a été marquée par de très mauvaises surprises (retards de paiement pour les indemnités de chômage de certains anciens CDD, retard dans les avancements automatiques d'échelon, absence de « reliquat » de fin d'année), on se demande légitimement comment le Département va pouvoir financer cette mesure nouvelle dans un contexte de masse salariale contrainte et de respect de la consigne gouvernementale de réduction des inégalités dans la fonction publique.



## Le savez-vous ?

### **DÉPART EN POSTE À L'ÉTRANGER EN FIN DE CARRIÈRE**

La DRH confirme enfin le 27 novembre -juste avant notre entretien avec le ministre- ce qu'elle nous avait répondu en CTM : à savoir que rien ne s'y oppose juridiquement, même en position de prolongation légale d'activité (PLA). Mais elle borde la pratique en conditionnant l'affectation en poste à un séjour complet de trois ans...

Voir sur le site <http://www.cfdt-mae.fr> la réponse du DRH au courrier adressé par la CFDT le 6 août 2012.

### **ABATTEMENT 10% POSTES DOUBLES : UN PRÉLÈVEMENT MINISTÉRIEL SÉLECTIF ?**

Nouveau rebondissement dans le dossier de l'abattement de 10% de l'IR de certains postes doubles à l'étranger : de bonne source, il apparaît en effet que le comptable public, chargé de procéder à la vérification matérielle et au versement de la paye, a été saisi en septembre dernier par un autre ministère (Bercy) pour procéder, sur la base de l'annulation en juin dernier du décret scélérat par le Conseil d'Etat, au remboursement des sommes prélevées depuis le 1er janvier 2011. Ce remboursement a été effectué auprès des couples concernés.

Interrogée par la CFDT-MAE, l'Administration au Département s'est pour sa part toujours refusée à envisager une telle mesure, et s'est au contraire activement engagée sur

l'extension de l'abattement aux concubins à partir de 2013 (la CFDT-MAE a voté contre cette initiative, comme l'ensemble des autres organisations syndicales, à deux reprises, lors des Comités Techniques Ministériels de cet automne).

**On connaissait l'iniquité de la mesure initiale, appliquée à certains couples mariés ou pacsés. On en mesurait l'absurdité avec son extension aux concubins. On en constate désormais le caractère discriminatoire à la lumière de la décision de remboursement prise par un ministère manifestement plus prompt et plus enclin que le nôtre à défendre ses agents sur ce dossier de plus en plus insupportable.**

### **LE CRÉDIT D'IMPÔTS : C'EST OFFICIEL !**

La loi de finance rectificative pour 2012 publiée au JO du 30 décembre, dans son article 23, institue bel et bien le **bénéfice d'un crédit d'impôts remboursable pour les cotisations syndicales et ce dès l'imposition des revenus de 2012.**

Ainsi donc, nos adhérents (et futurs adhérents) se retrouvent désormais à égalité et bénéficient tous des 66% de remboursement sur le montant de leur cotisation.

- Soit par un abattement correspondant sur le montant de l'impôt à payer
- Soit, pour tout ou partie, par le remboursement par le fisc du montant correspondant.